

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2011-002 modifiée créant l'Unité Mixte de Recherche U 1026 et nommant Madame Joëlle AMEEDÉ, Directrice ;

Vu la décision n° 2016-95 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1026 et nommant Monsieur Jean-Christophe FRICAIN, Directeur ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR U 1026 intitulée « Bioingénierie Tissulaire (BioTis) » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Monsieur Jean-Christophe FRICAIN est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Dr Guey



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

[Signature]

